

BTSA AP

Aménagements
Paysagers

APPRENTISSAGE



CONCEPTION, PLANIFICATION ET GESTION DE CHANTIERS PAYSAGERS

OBJECTIFS : Être capable d'analyser un site paysager, de proposer des aménagements et de conduire la réalisation des opérations sur un chantier (diplôme de niveau 5)

VOTRE PROFIL (PUBLIC CIBLÉ ET PRÉREQUIS)

Vous êtes titulaire d'un Bac, d'un Brevet de Technicien ou vous avez terminé un cycle de formation permettant l'obtention de ces diplômes

Vous êtes intéressé par les métiers de la nature et du végétal.

Vous avez un esprit créatif et aimez concevoir des projets.

Vous êtes attirés par les technologies multimédias et vous aimez le travail en équipe.

FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

La formation se déroule en présentiel et en alternance à raison de 2 semaines en centre et 2 semaines en entreprise.

AU PROGRAMME

- participer aux études préalables d'aménagements paysagers
- participer à la conception et à l'étude de projets d'aménagements
- réaliser et gérer des aménagements paysagers
- encadrer une ou plusieurs équipes
- assurer les tâches administratives et de gestion financière
- communiquer sur ses activités en interne et en externe

DURÉE DE LA FORMATION

2 années d'études

DÉBOUCHÉS

- Responsable de chantiers, Chef d'équipe dans des entreprises du paysage
- Technicien supérieur en bureau d'études
- Responsable des aménagements paysagers en entreprises privées ou en collectivité



Renseignements :

CFA Agricole de l'Aube

Secrétariat

Route de Viélines

10120 SAINT-POUANGE

Tél. : 03 25 41 64 23

cfa.aube@educagri.fr

www.epldelaubes.fr

BTSA AP

Aménagements Paysagers

APPRENTISSAGE

ORGANISATION DE LA FORMATION

40 semaines au CFA, 64 semaines en entreprise.

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS : ENVIRON 1400 HEURES SUR 2 ANS

DOMAINE GENERAL

M 11 Accompagnement du projet personnel et professionnel

M 21 Organisation économique, sociale et juridique

M 22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

M 23 Langue vivante

M 31 Education physique et sportive

DOMAINE PROFESSIONNEL

M 41 Traitement de données

M 42 Technologie de l'information et du multimédia

M 51 Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers

M 52 Connaissance et gestion des végétaux

M 53 Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager

M 54 Gestion technico-économique de chantiers

M 55 Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager

MIL : Utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans la gestion de projets paysagers

Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre inscrit dans la procédure Parcoursup
- Avoir entre 16 et 30 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur (entreprises privées, collectivités, bureaux d'études...)
- Délai d'accès : entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande et du profil du candidat

FINANCEMENT

7328 € par an pris en charge par les OPCO ou le CNFPT

OBTENTION DE L'EXAMEN

- Contrôle continu en Cours de Formation (CCF) sur les deux années de formation
- Epreuves terminales de synthèse en fin de scolarité.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence Professionnelle
- Formation d'ingénieur
- BTSA en 1 an ou Certificat de Spécialisation.

INDICATEURS

- Réussite aux examens 2021 : 79 %
- Satisfaction 2021 : 75 %
- Insertion professionnelle 2020 : 100 % (97 % InserJeunes)